



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 avril 2025

Résolution 2778 (2025)

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 9909^e séance,
le 30 avril 2025**

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses précédentes résolutions, les déclarations de sa présidence et les déclarations à la presse concernant la situation au Soudan du Sud,

Constatant que la situation au Soudan du Sud continue de menacer la paix et la sécurité internationales dans la région,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Décide* de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), établi dans la résolution [2729 \(2024\)](#), jusqu'au 9 mai 2025 et autorise la Mission à utiliser tous les moyens nécessaires pour mener à bien ses tâches ;

2. *Décide* de rester activement saisi de la question.

